

**EB36.R10 Etude organique du Conseil exécutif: Coordination à l'échelon national en ce qui concerne le programme de coopération technique de l'Organisation dans les pays**

Le Conseil exécutif,

Prenant note des méthodes détaillées proposées par le Directeur général pour exécuter l'étude sur la coordination à l'échelon national en ce qui concerne le programme de coopération technique de l'Organisation dans les pays, y compris le projet de questionnaire,

1. PRIE le Directeur général de procéder à la collecte et à l'analyse des renseignements conformément aux méthodes proposées et compte tenu des discussions du Conseil; et
2. PRIE le Directeur général de faire de nouveau rapport au Conseil lors de sa trente-septième session.

Rec. résol., 7<sup>e</sup> éd., 7.5

*Deuxième séance, 24 mai 1965*